

CITROEN C5 AIRCROSS MAX (Ref:N199402)

0 KM



Cylindrée	1.5 cc
Carburant	DIESEL
PUISSANCE (CV)	130 cv 6 ch (96kw)
CO2	144 g/km
BOÎTES DE VITESSES	AUTOMATIQUE
Portes	5
Carrosserie	SUV 4X2
KM	10km
Immat	13/05/2025

Couleur
GRIS PLATINIUM

28.560 € TVAC

-32% sur prix cat.

OPTIONS

Accès main libre - Ecran miroir (connectivité smartphone via Mirrorscreen) - Peinture métallisée - Retroviseurs extérieurs noir brillant - Sièges avant chauffants - Siège électrique conducteur - Toit en couleur Noir - USB - USB arrière -

ÉQUIPEMENTS DE SÉRIE

3 sièges séparés en 2ème rangée - 6 airbags - abs - accès et démarrage mains libres - aide au démarrage en cote - aide au freinage d'urgence - aide au stationnement avant et arrière - avertissement de distance - avertissement de fatigue - avertisseur d'angle mort - barres de toit - caméra de recul - capteur de lumière - climatisation automatique - commutation automatique des feux de route et de croisement - contrôle de la pression des pneus - contrôle électronique de la stabilité - détecteur de pluie - Écran central multimédia 10" - feux arrière à technologie led - feux de jour à led - frein de stationnement électronique - freinage actif d'urgence - freinage automatique d'urgence aeb - jantes en aluminium 18" - phares à led - phares antibrouillard - radio dab - reconnaissance des panneaux de signalisation avec alerte de survitesse - régulateur de vitesse adaptatif - rétroviseur intérieur à atténuation automatique - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement - siège conducteur réglable lombaire - sièges avant réglables en hauteur manuellement - système de limitation de vitesse - système de navigation - tableau de bord numérique 12" - tissu / similicuir - tuner/radio - vitres surteintées à l'arrière "privacy glass" - volant en cuir - volant multifonction - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.